AGENCE
TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE
DE L'ALLIER

ETUDE DE FAISABILITE

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

CHATEL-DE-NEUVRE

Cette étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier.
Les principes émis sur cette fiche devront être approfondis, étudiés, développés et même mis en cause par le demandeur lui-même, seul ou avec l'aide de professionnels compétents tel qu'un architecte, un ingénieur, un artisan … Le contenu de cette étude ne peut, en aucun cas, servir de descriptif à la consultation des entreprises ni pour la consultation d'un maître d'œuvre.
Les éléments financiers précisés sur cette fiche correspondent à une enveloppe financière prévisionnelle donnée à titre indicatif (valeur décembre 2018).

Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)
1 Avenue Victor Hugo
BP 1669
03016 Moulins cedex
☎ 04/70/34/14/64
🖷 04/70/34/16/45
atda@allier.fr
www.atda.fr

1 PRESENTATION GENERALE ET CONTEXTUALISATION DE L'ETUDE :

La commune de Châtel-de-Neuvre est située sur le canton de Souvigny, arrondissement de Moulins. Elle est membre de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et compte 564 habitants.

La commune souhaite engager des travaux d'aménagements en centre bourg, plus précisément sur le secteur de la Place de la Mairie.

Vue aérienne du secteur soumis au projet d'aménagement

D'autre part, le centre bourg est situé dans le périmètre d'un édifice classé au titre des monuments historiques, l'Eglise Saint-Laurent.

Périmètre des 500m de l'édifice classé : L'église Saint-Laurent

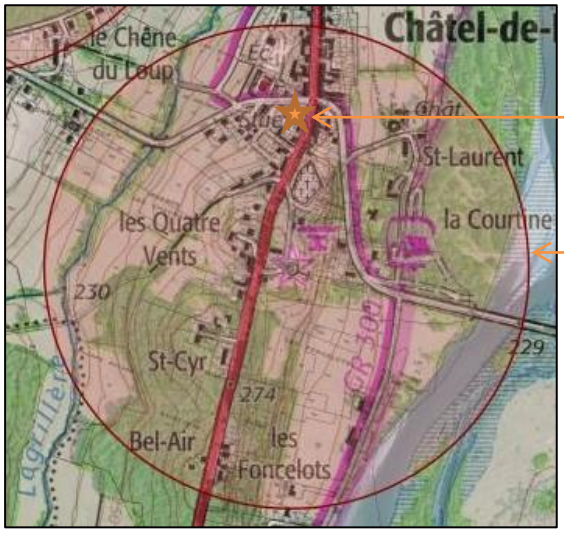

Le secteur étudié peut-être divisé en quatre secteurs d'aménagements :

1 : Le terrain communal (parcelle n°946)
2 : Place de la mairie : le parvis de la mairie et l'espace menant au parvis
3 : La place publique
4 : Les abords de la caserne

<u>Périmètre des quatre secteurs d'aménagements</u>

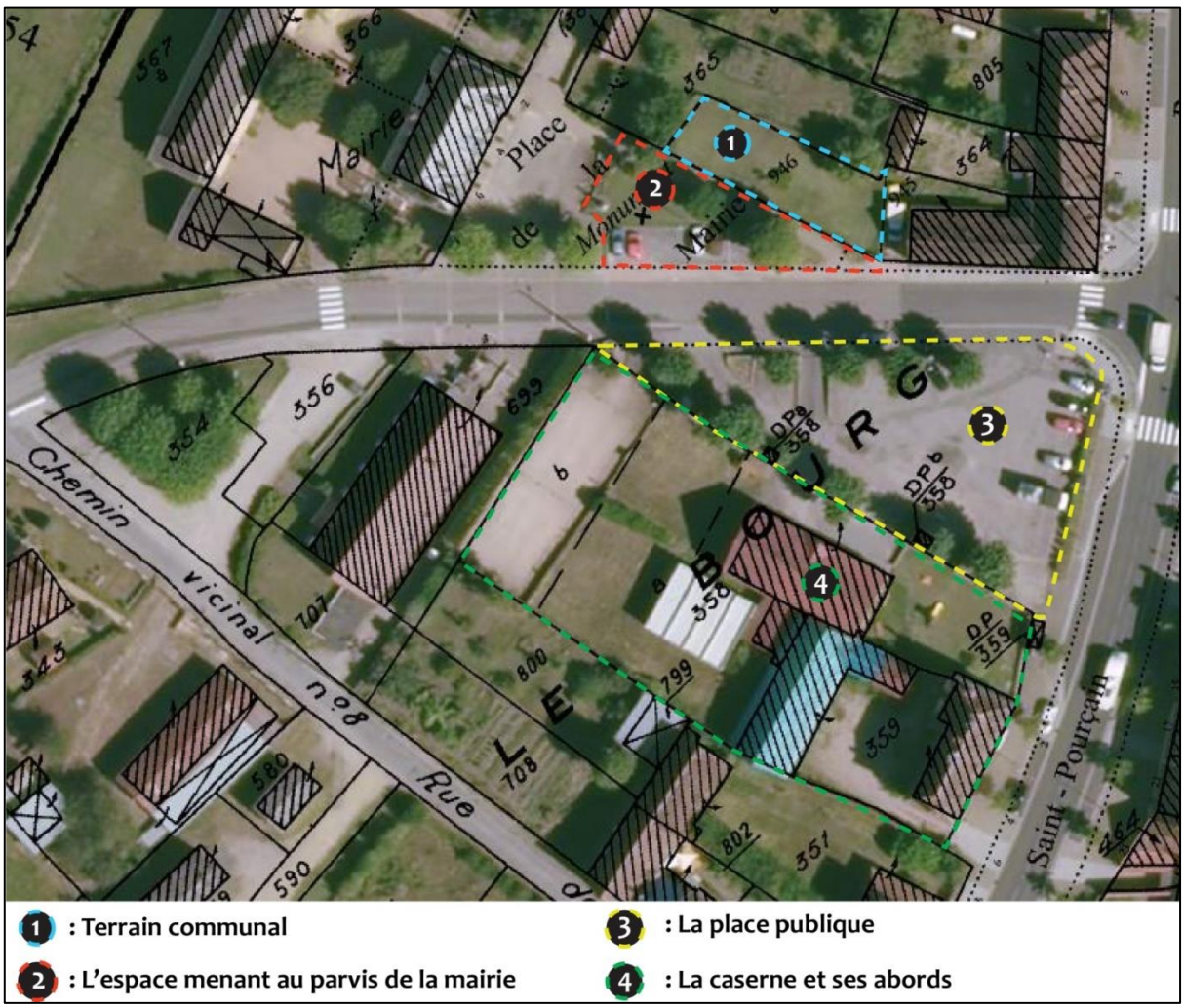

Le terrain communal :

Le terrain situé en parcelle n°946 d'une superficie de 284m² appartient à la commune. Il est séparé des propriétés voisines, notamment de la parcelle n°945 qui est la boulangerie, par une clôture.
Actuellement c'est un espace enherbé et planté (arbres, arbustes), séparé de la Place de la mairie par un muret d'une longueur de 28,5m.

Place de la mairie : l'espace menant au parvis :
Sur cet espace se situent :

- Un espace enherbé avec des arbres, un massif de fleurs et le monument aux morts.
- Une zone de stationnement (revêtement de bonne qualité) avec sept places en moyenne dont un emplacement PMR.
- Deux cheminements piétons mais dont le revêtement est détérioré :
  Le premier situé entre le terrain communal (parcelle n°946) et l'espace enherbé d'une largeur moyenne de 2m50 et d'une longueur de 40m. Il est occupé par du mobilier urbain (bancs).

Le second se situe à l'arrière des places de stationnements le long de la RD 33. Sur toute sa longueur (31m) est aménagé un caniveau en pierre extrêmement endommagé.

Place de la mairie : parvis de la mairie :

- Cet espace a été récemment aménagé avec la plantation d'arbres et une réfection du revêtement (pavés, pierre, béton, caniveau). Il n'a donc aucune vocation à être repris dans ce projet d'aménagement.

A noter que la traversée de la RD 2009 a fait également l'objet d'aménagements récents (création cheminement piéton, réfection du revêtement, plantations) ainsi que l'espace devant la boulangerie (réfection du revêtement, bordures). De ce fait, ces espaces ne seront pas traités dans ce présent projet d'aménagement.

Schéma des éléments actuels du terrain communal et de l'espace menant au parvis de la mairie

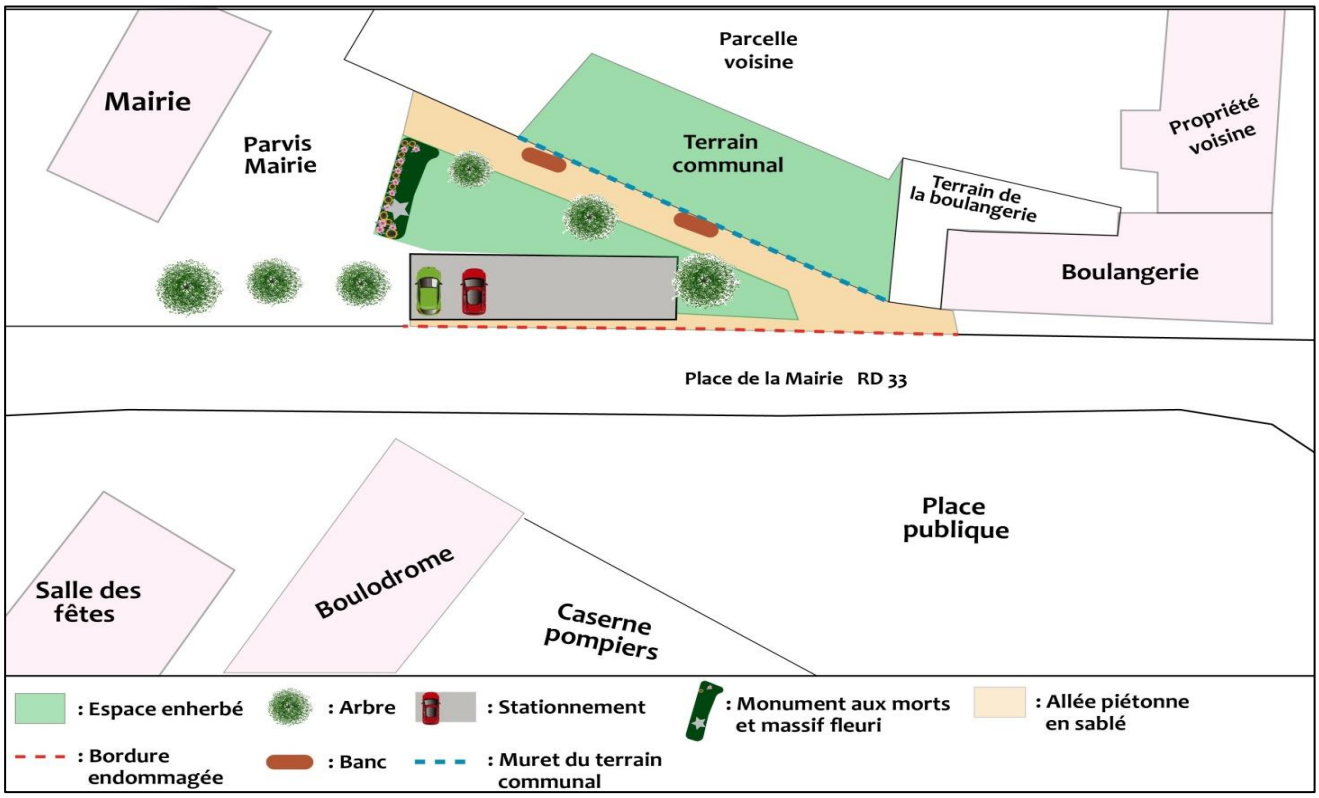

Vues sur le terrain communal et l'espace menant au parvis de la mairie

La place publique :

La place publique dont le revêtement est détérioré (superficie moyenne de 1400m²) est bordée par la RD 33 et par la RD 2009. Elle compte trois accès à partir de la RD 33 qui sont tous interdits aux poids lourds :
1 : L'accès principal, où s'articulent les entrées et les sorties.
2 : La sortie réservée exclusivement aux pompiers.
3 : Une deuxième sortie, située au niveau de l'entrée du boulodrome.

De nombreux éléments occupent la place publique, à savoir :

- Plusieurs bâtiments et équipements : la caserne de pompiers, le transformateur électrique, le panneau d'affichage, les toilettes publics et l'abri à vélo.
- Trois zones de stationnements, mais dont les places ne sont pas délimitées.
- Des végétaux comme des arbres, des massifs de fleurs et des haies.
- Des vestiges de maçonneries comme, l'ancienne stèle du monument aux morts (déplacée sur le parvis), des morceaux de murs de l'ancienne caserne et de divers murets.
- Un passage piétonnier, le long du panneau d'affichage reliant la place publique au cheminement piéton de la RD 2009 et au point de ramassage scolaire (RD 2009).

A noter que les accès du garage de la caserne sont à l'avant du bâtiment et donnent directement sur la place. Ces accès doivent rester libres, c'est-à-dire qu'aucun aménagement ne pourra être installé.
De plus, pour la circulation des différents véhicules de secours, l'espace central de la place doit rester libre et la voie réservée aux pompiers (deuxième accès de la place) doit être impérativement conservée.

Les abords de la caserne :

Cet ensemble correspond aux parcelles n°358a, n°358b et n°359 (propriétés de la commune) et il est occupé par :

- La caserne des pompiers (parcelle n°358a) avec les accès pour véhicules situés à l'avant du bâtiment et un accès piéton sur le côté. Ce dernier communique sur une petite terrasse privative qui est séparée de l'espace public par une clôture.
- Des logements communaux (parcelle n°359).
- Un espace enherbé (entre la caserne et les logements communaux, parcelle n°358a).
- Un grand espace qui s'articule tout autour de la caserne (parcelle n°358a et n°359) avec un ancien accès véhicule (datant de l'incendie) donnant sur la RD 2009 mais qui est aujourd'hui condamné.
- Un boulodrome (parcelle n°359b) entièrement clôturé (clôture et haie de conifères) et situé le long de la salle des fêtes. Un point d'eau (simple tuyau) pour les boulistes est aménagé à l'entrée du boulodrome.

A noter que les pompiers stationnent avec leur véhicule personnel directement sur la place publique puisqu'ils ne disposent d'aucun emplacement réservé.

<u>Schéma des éléments actuels de la place publique, de la caserne et de ses abords</u>

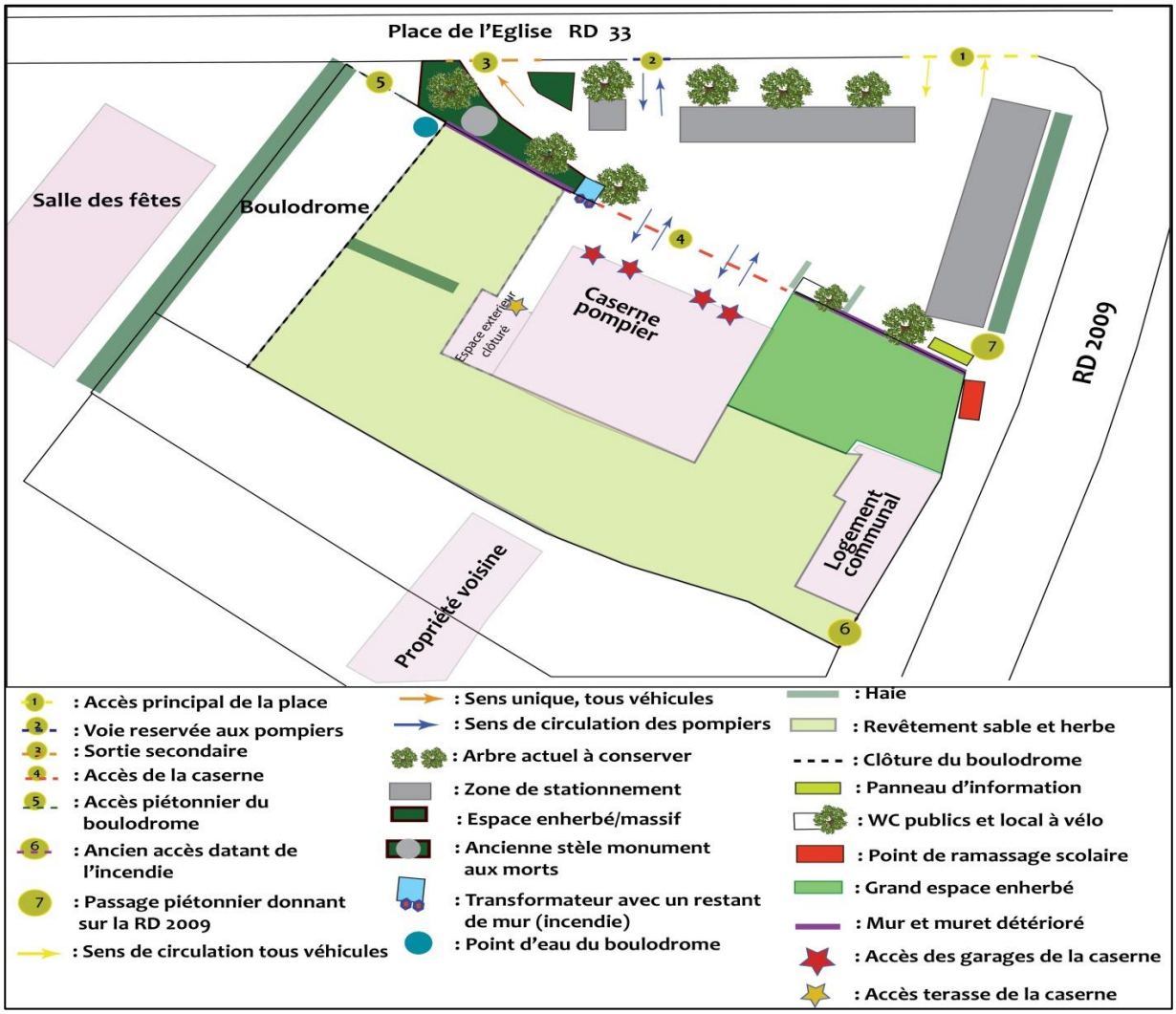

Vues sur l'accès réservé aux pompiers de la place publique

Mairie

Voie réservée aux pompiers

Caserne

Voie réservée aux pompiers

Vues sur l'accès principal de la place publique

Boulangerie

Arbre de la place

Revêtement détérioré avec déclivité

Stationnement

Accès principal

Vues sur le troisième accès de la place

Caserne

Massif de fleurs avec muret

Voie en sens unique 3eme accès

Entrée boulodrome

Massif de fleurs avec muret

Voie en sens unique 3eme accès

Vues générale sur la place publique

Caserne

Toilettes publiques et local vélo

Haie

Transformateur

Arbres de la place

Vues sur la caserne et ses abords

Caserne

Logements communaux

Espace enherbé avec muret

Caserne

Espace à l'arrière de la caserne

Accès véhicules RD 2009 réservé aux secours

Logements communaux

Logements communaux

Ramassage scolaire

Accès véhicules RD 2009 réservé aux secours

Espace à l'arrière de la caserne

Les objectifs pour ces secteurs sont les suivants :

- Désenclaver et aménager les différents terrains communaux en de véritables espaces de convivialité et de détente.
- Embellir le centre bourg particulièrement la place publique et atténuer son caractère minéral.
- Assurer la cohabitation entre les différents usages (intervention des pompiers, stationnement des habitants, des touristes).

2 SCENARIO PROPOSE :

2.1 Préconisations pour l'aménagement du terrain communal (parcelle n°946) et de l'espace menant à la mairie

Les préconisations d'aménagements pour ce secteur sont les suivantes :

- Le terrain communal (parcelle n°946) sera conservé en herbe. Une haie vive sera plantée sur tout le pourtour pour empêcher le vis-à-vis avec les parcelles voisines (n°945, n°364 et n°365).
  L'espace sera arboré et des tables de pique-nique seront installées. Cet espace de convivialité pourra accueillir par exemple les clients de la boulangerie souhaitant déjeuner à l'extérieur.
  Le muret sera démoli et un talus en pente douce sera aménagé à la place.
- Les deux cheminements piétons de l'espace menant au parvis de la mairie seront conservés et traités en bicouche ocre. Les arbres, l'espace enherbé et le mobilier urbain seront conservés et complétés par des corbeilles de propreté.
  La bordure en pierre endommagée sera remplacée et la zone de stationnement sera conservée en l'état.

Schéma des préconisations du terrain communal (parcelle n°946) et de l'espace menant au parvis de la mairie

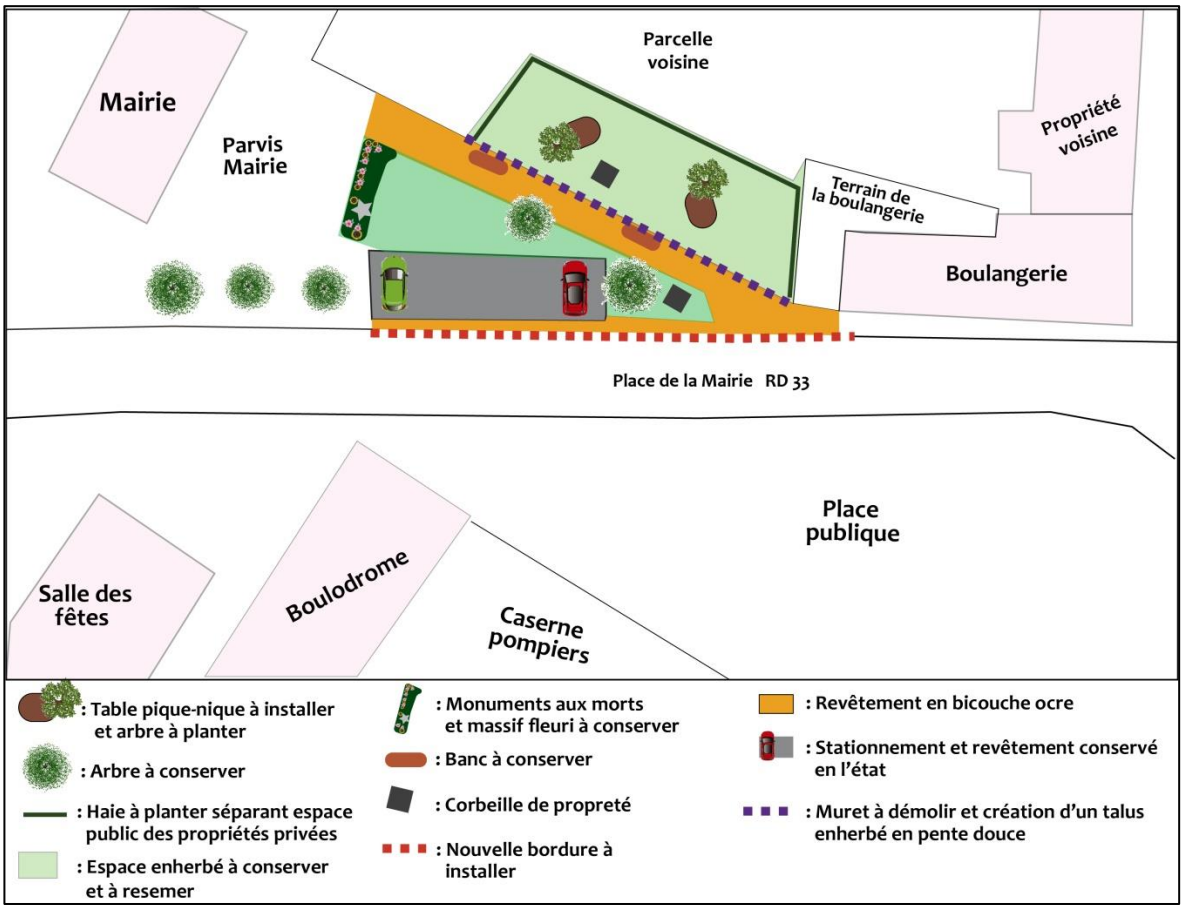

2.2 Préconisations pour l'aménagement de la place publique, de la caserne et de ses abords

Les préconisations d'aménagements pour la place publique sont les suivantes :

- L'accès principal est conservé ainsi que celui réservé aux pompiers. Toutefois le troisième accès (au niveau du boulodrome) sera supprimé et remplacé par une allée piétonnière et un espace enherbé.
- Le revêtement de la place pour des raisons techniques (forte déclivité) et d'usages (véhicules de secours) sera entièrement traité en enrobé noir.
- L'ensemble des végétaux (haies, arbres, arbustes) seront conservés.
- Les places de stationnements (une vingtaine en moyenne dont un emplacement PMR) seront délimitées par des dispositifs de type stop roues en bois ou clous inox. Des massifs de fleurs viendront entrecouper les places de stationnements (toutes les deux ou trois places).
- Deux espaces enherbés seront créés ; le premier au pied de l'alignement des arbres (le long de la RD 33) et le second en remplacement du troisième accès de la place.
- Du mobilier urbain (banc, table de pique-nique, corbeille de propreté…) seront installés à différents points.
- Le transformateur, les toilettes publics et le local à vélo seront conservés et le panneau d'affichage sera déplacé à côté du point de ramassage scolaire.
- Les vestiges de maçonnerie (murs, murets, ancienne stèle du monument aux morts) seront démolis.
- Un accès carrossable sera créé à l'emplacement du panneau d'affichage. Pour cela le muret actuel sera démoli. Cet accès permettra de desservir l'arrière de la caserne et d'offrir des places de stationnement pour le logement communal et pour les pompiers (véhicules personnels).
- La partie centrale de la place sera libérée de toute emprise pour faciliter la circulation et la manœuvre des véhicules de secours.

Les préconisations d'aménagements pour les abords de la caserne sont les suivantes :

- L'entrée des garages de la caserne et l'espace menant à la terrasse extérieure seront traités en enrobé, tout comme le revêtement de la place.
  Le devant des garages sera libre de tout aménagement pour ne pas entraver la sortie des véhicules de secours.
- Un accès carrossable accessible à partir de la place publique menant à l'arrière de la caserne sera créé ainsi que des places de stationnements (en moyenne huit). Le revêtement utilisé sera un sablé de couleur.
- Plusieurs espaces enherbés seront aménagés avec l'installation de mobilier urbain (banc, table pique-nique …), la plantation d'arbres fruitiers et l'installation de jeux pour enfants (en bas âge) pour l'aire récréative.
- Le boulodrome sera désenclavé et relié à l'ensemble de l'espace public (abords de la caserne, salle des fêtes). Pour se faire, la clôture du boulodrome (côté caserne) sera supprimée et des marches en bois seront mises en place ainsi que des pas japonais.
  De plus, une percée dans la haie de conifères longeant la salle des fêtes sera effectuée. Elle permettra de relier le cheminement piéton de la salle des fêtes au boulodrome et aux abords de la caserne.
  Une borne fontaine sera implantée sur le boulodrome à la place du point d'eau actuel (simple tuyau).
- L'accès à partir de la RD 2009 le long du logement communal restera condamné.

Illustration des clous inox délimitant le stationnement et des pas japonais

Illustrations d'aménagements de massifs fleuris entre des places de stationnements

Illustration d'une borne fontaine

Illustrations de jeux pour enfants pour l'aménagement d'une aire récréative

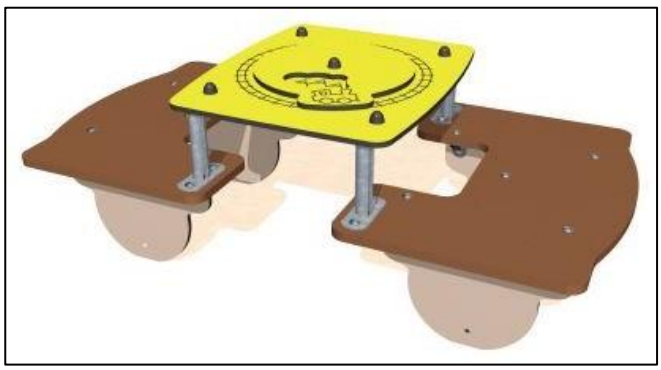

Schéma des préconisations de la place publique et des abords de la caserne

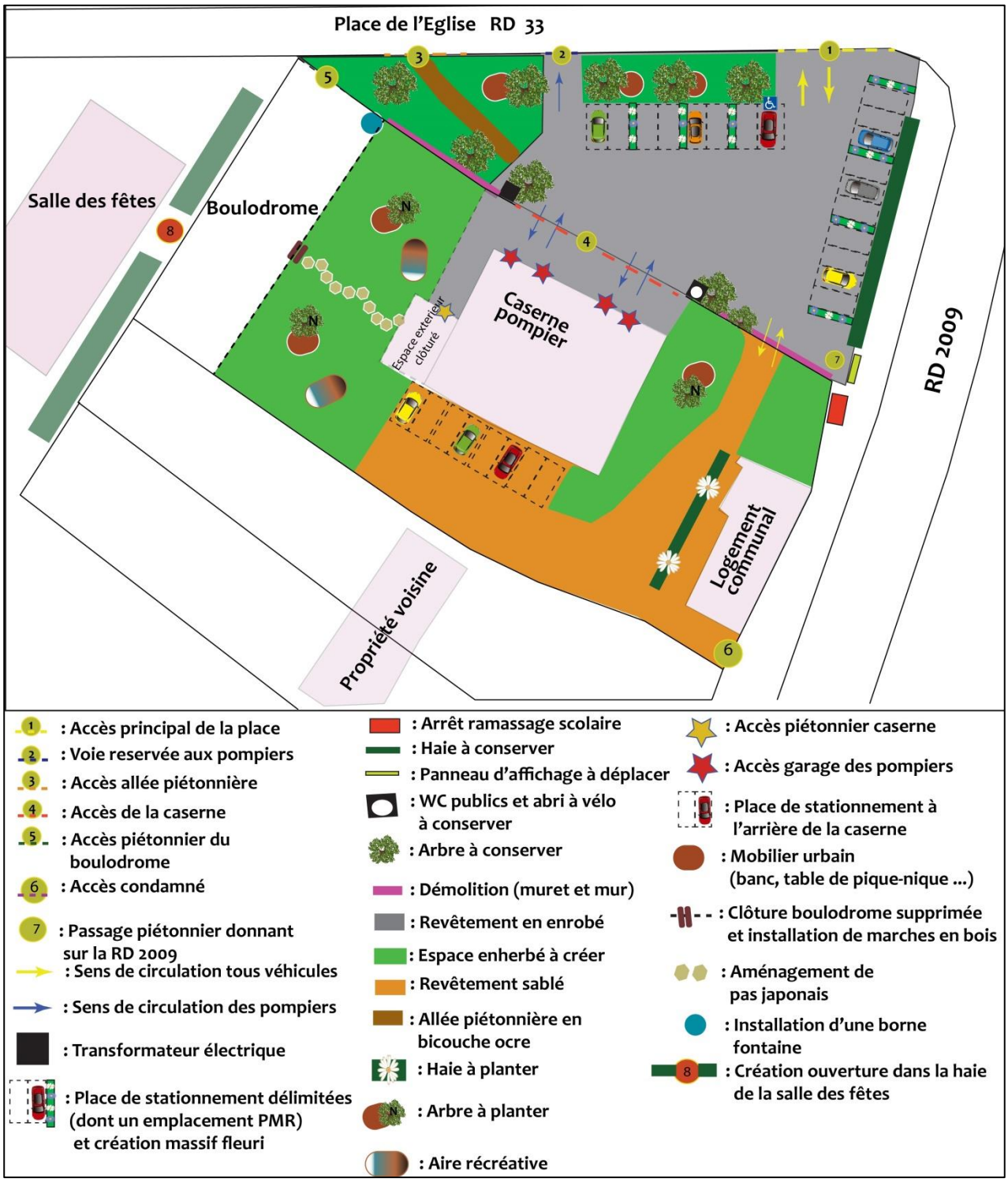

3 ENVELOPPE FINANCIERE

Au regard des conditions actuelles de l'économie de la construction et de l'aménagement, les différentes opérations pourraient être réparties selon les estimations suivantes :

Travaux préliminaires et études	2 650
Aménagement de l'espace menant au parvis et de la zone de pique-nique	9 000
Aménagement de la Place	61 000
Aménagement des abords de la caserne	28 100
Mobilier urbain, espace vert et jeux pour enfants (aire récréative)	22 000
Signalisation verticale	2 250
Montant total des travaux HT	**125 000**
Honoraire maîtrise d'œuvre et frais divers	15 000
Montant de l'opération HT	**140 000**
TVA (20 %)	28 000
Montant de l'opération TTC	**168 000**